

29 août 1946.

Réunions des commissions interparlementaires à St. Moritz du 29 au 31 août 1946.

Département politique. Proposition du 26 août 1946.

Département des finances et des douanes. Rapport joint du 29 août 1946.

Pour donner suite à l'invitation de M. Léopold Boissier, secrétaire général de l'Union interparlementaire, confirmée par M. Aymon de Senarclens, conseiller national, président du groupe suisse de l'Union interparlementaire, M. R. Grimm, conseiller d'Etat et président du Conseil national, a accepté, d'entente directe avec M. le président de la Confédération, de représenter le Conseil fédéral à la séance inaugurale des réunions des commissions interparlementaires qui auront lieu à St. Moritz du 29 au 31 de ce mois.

Le secrétaire général prévoit la participation de cinquante à soixante personnalités. Plusieurs assument de hautes fonctions dans leur pays. Au cours de leurs voyages à l'étranger, les délégations des parlements affiliés sont généralement honorées et fêtées de mille façons. Pour les délégations de St. Moritz sera organisée à l'issue de leurs réunions, soit le 1er septembre prochain, une excursion en car selon le programme suivant:

"L'après-midi, tour en auto à Maloja, par Sils-Maria. Collation à l'Hôtel Kulm, d'où la vue s'étend sur le val Bregaglia. Retour à St. Moritz par le chemin le plus direct. - Longueur du trajet 40 km., durée 90 minutes environ".

Il est d'usage que l'Etat où siègent les commissions interparlementaires assume les frais des excursions organisées en leur honneur.

Dans ces conditions, le département politique, d'entente avec le département des finances et des douanes, propose et le Conseil

d é c i d e

de porter au compte des frais de représentation du Conseil fédéral les dépenses afférentes à l'excursion en car organisée le 1er septembre 1946 à Maloja pour les délégués aux réunions des commissions interparlementaires qui auront lieu à St. Moritz du 29 au 31 de ce mois.

Extrait du procès-verbal au département politique, au département des postes et des chemins de fer et au secrétariat de l'Assemblée fédérale pour exécution et au département des finances et des douanes pour en prendre connaissance.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*L. A. G. G. G.*

